

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 5 juin 2007, à 19 h, dans les locaux d'Action centre-ville, 105, rue Ontario Est, afin de statuer sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relative à l'immeuble portant les numéros 3071 à 3073, avenue de Trafalgar, et ce, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., chapitre C-11).

Toute personne intéressée par cette demande peut soumettre ses commentaires, au plus tard le 17 mai 2007, en complétant le formulaire approprié disponible dans tout bureau Accès Montréal et en l'adressant comme suit :

« Dérogation à l'interdiction de convertir »
a/s de madame Susan McKercher
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie
888, boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4S8.

Les comptoirs Accès Ville-Marie sont situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQAM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 4 mai 2007.

Susan McKercher
Secrétaire d'arrondissement